



**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL
(PRODER)**

**APPEL À MANIFESTATION D'INTERET N°..... POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DU CIBLAGE GEOGRAPHIQUE ET DES
BENEFICIAIRES DE LA ZONE D'INTERVENTION DU PROGRAMME DE
L'ENTREPRENEURIAT RURAL**

Numéro de référence dans le PPM : 1A0104 05

Date de publication : le 14/01/2023

Date limite de dépôt des candidatures : le 29/01/2023

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), prêt N°2000004133 et don N°2000004134, destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour la réalisation de la mission de mise en œuvre du ciblage géographique et des bénéficiaires de la zone d'intervention du PRODER.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.

2. Les services de conseil ("les services") comprennent la mise en œuvre du ciblage géographique et des bénéficiaires au plus tard au mois de décembre.

Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation de marchés publié sur le site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 04/9/2023, sur le et sur le site Web des marchés publics le 06/9/2023, ainsi que dans le Renouveau le 19/9/2023.

3. Le PRODER ("le client") invite à présent les Consultant à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les Consultants intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services.

(Handwritten signatures)

4. Nous attirons l'attention des Consultants sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Les Consultants ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les Consultants sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les Consultants seront sélectionnées selon la méthode *basée sur la qualité et coût* expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

Les critères de présélection sont les suivants :

- Avoir une expérience générale d'au moins cinq (5) ans de travail avec les projets de développement rural ou/et institutions publiques de développement agricole (présenter le statut pour la personne morale et attestations de services rendus);
- Avoir une expérience spécifique dans la conduite des activités de ciblage géographique et des bénéficiaires par une approche participative (présenter au moins deux références techniques, prouvées par deux PV de validation des missions analogues. ;
- Avoir une capacité financière à exécuter la mission : un chiffre d'affaires moyen pour les trois dernières années de cent soixante millions de francs burundais (Bif 160.000.000), prouvé par des états financiers vérifiés par le fisc ou des preuves de disponibilité de ce montant (ligne de crédit) ;
- Disposer des moyens matériels pour bien accomplir la mission (4 véhicules de terrains pick-up) par la présentation des copies des cartes roses ou des contrats de location ;



- Justifier la capacité juridique à participer à la commande publique par une attestation de non redevabilité à l'Office burundais des recettes, une attestation de non redevabilité à l'institut de sécurité sociale, une attestation de non exclusion à la commande publique.

Des Consultants peuvent constituer entre elles des associations sous la forme d'une co-entreprise ou d'une société proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.

Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courrier à l'adresse ci-après : Secrétariat du PRODER, situé dans la Mairie de BUJUMBURA, Commune MUHA, Zone KININDO, 1^{er} étage du bâtiment abritant les projets/programmes financés par le FIDA au Burundi ou par courriel à nti.come@programmefidaburundi.org du Coordonnateur avec copie pour information à egidiusniyo@yahoo.com du Responsable de Passation des Marchés le 29/01/2023 au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le 24/01/2023.

Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite. Elles devront être soumises à l'adresse ci-haut indiquée le 29/01/2023 au plus tard.

Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural

À l'attention de Monsieur le Coordonnateur

1^{er} étage de l'Immeuble abritant les projets/programmes financés par FIDA au Burundi, Zone KININDO, Commune MUHA, Mairie de BUJUMBURA, Avenue du Large N°30.

Le Coordonnateur du PRODER

Côme NTIRANYIBAGIRA

